

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| ■ Principaux enseignements | 4 |
| ■ Présentation des résultats | 6 |
| 1. Des communes et intercommunalités engagées en faveur de la mise en accessibilité | 6 |
| 2. Les actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap | 9 |
| 3. Des enfants en situation de handicap qui manquent d'accompagnants et de places dans les structures d'accueil | 11 |
| 4. L'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale | 12 |
| 5. Les enjeux de l'accès à la vie démocratique et à la citoyenneté..... | 13 |
| 6. Bilan de la loi de 2005 et priorités à engager pour aller plus loin..... | 14 |

ENQUÊTE AMF

Handicap : bilan, 20 ans après la loi de 2005

L'AMF a lancé pour la première fois une enquête nationale visant à dresser un état des lieux de l'action des communes et intercommunalités en matière de handicap. Cette enquête s'inscrit plus largement dans le contexte du bilan de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les résultats mettent en lumière les actions engagées par le bloc communal pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais également les efforts qu'il reste à fournir et les besoins en matière d'accompagnement financier et technique, d'information et de formation.

Méthodologie

Menée du 16 septembre au 10 octobre 2025 auprès de l'ensemble des adhérents de l'AMF, l'enquête a recueilli 6 222 réponses. L'analyse repose toutefois sur les 1 553 questionnaires entièrement complétés, émanant de 1 644 communes et de 39 EPCI.

La majorité des réponses ont été analysées selon les strates de population des communes :

moins de 2 000 habitants (81 % des réponses, strate représentant 84 % de l'ensemble des communes) ;
entre 2 000 et 9 999 habitants (15 % des réponses, strate représentant 13 % de l'ensemble des communes) ;
de 10 000 à 29 999 habitants (3 % des réponses, strate représentant 2 % de l'ensemble des communes) ;
plus de 30 000 habitants (1 % des réponses, strate représentant 1 % de l'ensemble des communes).

Principaux enseignements

- **20 ans après la loi de 2005, 77 % des communes et 89 % des EPCI considèrent que des avancées ont eu lieu mais que des progrès restent encore à faire.** 10 % des communes et 3 % des EPCI considèrent qu'au regard des grandes avancées ayant eu lieu, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.
- Les petites communes mentionnent le **besoin de mise en œuvre d'une certaine proportionnalité des obligations en fonction de leur taille et de leurs moyens**, ce que corroborent les résultats de l'enquête de l'AMF. En effet, qu'il s'agisse de la mise en accessibilité, du contenu des politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap ou des freins identifiés, de réelles disparités sont à pointer en fonction des strates de population des répondants.
- Globalement, **les communes et les intercommunalités se sont emparées des enjeux de mise en accessibilité** dans leurs champs respectifs de compétences, considérant que l'accessibilité du bâti, de la voirie et des transports est la condition de l'autonomie des personnes handicapées et rend possible l'accès à leurs autres droits et à l'exercice de leur citoyenneté. **L'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) est souvent la première action menée par les communes et leur intercommunalité : les ERP sont jugés plutôt et totalement accessibles par 92 % des communes et 94 % des EPCI.** Ce résultat peut expliquer le fait que 37 % des EPCI et 33 % des communes déclarent ne pas avoir déposé leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) avant le délai fixé du 31 mars 2019. **L'accessibilité de la voirie est automatiquement prise en compte dès lors que des travaux sont réalisés et 76 % des communes la considère plutôt ou totalement accessible**, contre 61 % des EPCI.
- **L'accessibilité des transports reste aujourd'hui encore le volet pour lequel les progrès les plus importants restent à faire** : 48 % des communes révèlent que leur réseau de transports n'est peu, voire pas accessible, contre 39 % pour les EPCI. Toutefois, il convient de souligner que, depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM), **la compétence « transport » n'est plus exercée par les communes**, mais transférée aux EPCI ou, à défaut, à la région. Parmi les communes, **l'accessibilité de la voirie augmente avec la strate de population** : 95 % des communes de plus de 30 000 habitants jugent les transports plutôt ou totalement accessibles, contre seulement 52 % des communes de moins de 2 000 habitants.
- **Les principaux freins à l'accomplissement de l'accessibilité pour les EPCI et les communes demeurent les freins financier** (66 % des EPCI et 69 % des communes) **et technique** (69 % des EPCI et 54 % des communes). C'est la raison pour laquelle la très large majorité d'entre elles (**74 % des communes et 67 % des EPCI**) **plébiscitent une augmentation des financements** pour la mise en accessibilité comme action prioritaire à mettre en place au niveau national pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion. **15 % des communes et 13 % des EPCI se déclarent favorables à un renforcement des contrôles et des sanctions en cas de non-respect des normes d'accessibilité.**
- **La nécessité du renforcement de l'information des élus et des agents des collectivités**, est également citée comme action prioritaire pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion, **par 62 % à 78 % des communes de plus de 10 000 habitants**, contre seulement 44 % des communes de moins de 2 000 habitants. En effet, des élus soulignent la méconnaissance des outils existants et des actions à mettre en place ainsi que des formations et sensibilisations qui pourraient être effectuées à ce sujet.
- **Concernant le numérique, l'enquête met plus particulièrement en évidence un besoin d'information des communes et des intercommunalités sur la mise en œuvre de l'obligation d'accessibilité des sites internet aux personnes ayant un handicap.** L'enjeu de

l'accessibilité numérique et des publications de la collectivité est globalement mal identifié ou compris par une partie des répondants. Ce besoin d'information est exprimé par 27 % des communes et 51 % des EPCI qui souhaitent un accompagnement spécifique pour leur permettre de rendre le contenu de leurs sites accessible.

■ **Les efforts accomplis au quotidien par les communes et les intercommunalités pour aller vers davantage d'inclusion des personnes en situation de handicap prennent différentes formes.**

Parmi les plus récurrentes : la sensibilisation et formation des agents (53 % des EPCI ; 60 % à 86 % des communes de plus de 10 000 habitants), une offre de transports accessibles (48 % et 42 % à 73 %), une offre d'activités spécifiques ou adaptées à tous (48 % et 65 % à 69 %) ainsi que le soutien aux acteurs associatifs ayant une action spécifique pour ces publics (38 % et 62 % à 82 %). Il convient de noter que **les communes de moins de 10 000 habitants s'avèrent moins en capacité à déployer ce type d'actions** considérant qu'elles disposent d'un plus faible effectif communal et de moyens techniques, financiers ou matériels moindres.

■ **Le type de difficultés rencontrées pour favoriser l'inclusion varie selon la strate des communes :**

le manque d'offre d'activités adaptées est pointé davantage dans les communes de moins de 30 000 habitants (de 42 % à 52 %) tandis que l'accessibilité des équipements culturels et sportifs (57 %) et la méconnaissance des acteurs et du grand public sur les enjeux liés à l'inclusion (52 %) sont davantage soulignées par les communes de plus de 30 000 habitants. Le frein lié à la difficulté de déplacement des personnes est pointé par 59 % des EPCI alors que 26 % des communes le mentionnent.

■ **La prise en charge des enfants en situation de handicap souffre principalement du manque d'accompagnants (AESH) tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire**

(environ 40 % des communes dans les deux cas, mais plus de 60 % pour les communes de 2 000 habitants et plus). **Le manque de place dans les établissements adaptés**, tels les Instituts médicoéducatifs, les centres médico-psychologiques, les centres médico-psycho-

pédagogiques ou les centres d'action médico-sociale précoce **constitue également une réelle difficulté** puisque ce manque est constaté par 53 % des communes de 2 000 à 9 999 habitants, 78 % de celles de 10 000 à 29 999 habitants, 83 % des communes de plus de 30 000 habitants et 46 % des EPCI.

Il convient de noter que plus de 40 % des communes et 14 % des EPCI ne connaissent pas l'existence du bonus inclusion handicap de la CAF. **Seulement 2 % des communes** (dont 17 % des communes de plus de 30 000 habitants) **et 8 % des EPCI considèrent que le montant du bonus handicap compense les frais engagés** par l'établissement d'accueil du jeune enfant ou l'accueil de loisirs.

■ **Les communes et intercommunalités sont très engagées en matière d'emploi des personnes en situation de handicap**

comme le souligne le taux d'emploi de travailleurs handicapés dans la fonction publique territoriale qui s'élève à 7,24 % en 2024 (contre 6,89 % en 2023). L'enquête met en lumière le fait que les communes de moins de 2 000 habitants sont moins concernées par cet enjeu, en raison de la faiblesse de leurs effectifs. 41 % des communes (dont 74 % des plus de 30 000 habitants) et 64 % des EPCI considèrent **l'accessibilité des locaux et l'adaptabilité des postes de travail comme l'action prioritaire** à mettre en place en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. 62 % des communes de plus de 2 000 habitants et 69 % des EPCI **recourent très majoritairement au maintien dans l'emploi** qui peut se traduire de différentes manières : adaptabilité du poste de travail, aménagement des horaires, promotion du dialogue social, sensibilisation des acteurs internes, etc.

■ **Concernant l'accès à la vie démocratique et à la citoyenneté**,

66 % des communes considèrent que l'accessibilité physique des bureaux de vote (locaux, isolements, urnes adaptées, signalétique...) reste le principal enjeu des prochaines échéances, bien que cela relève d'une obligation prévue par le code électoral. Concernant l'exercice du mandat local, le principal obstacle identifié par 51 % des communes et 56 % des EPCI réside dans les contraintes relatives aux déplacements et à la mobilité.

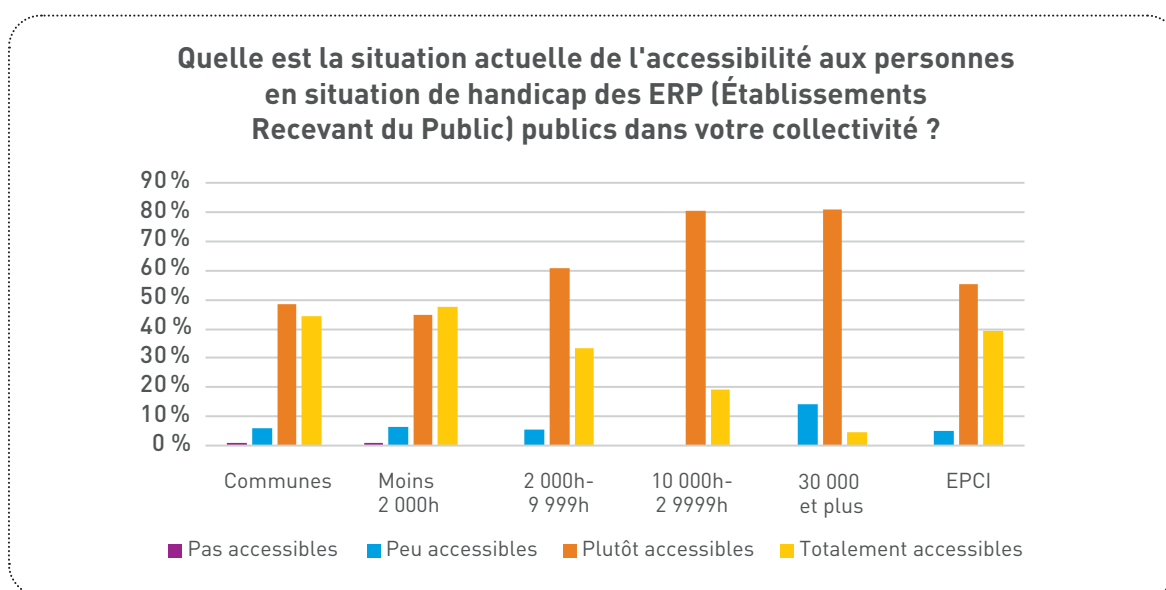
Présentation des résultats

1. Des communes et intercommunalités engagées en faveur de la mise en accessibilité

■ Des Établissements Recevant du Public (ERP) très largement accessibles

92,8 % des communes répondantes à l'enquête déclarent les **Établissements Recevant du Public (ERP) plutôt accessibles ou totalement accessibles, contre 94,7 % des EPCI**. Ce résultat global très positif cache des variations selon les strates puisque 47,6 % des communes de moins de 2 000 habitants jugent leurs ERP totalement accessibles, ce résultat diminuant avec la hausse du nombre d'habitants pour atteindre seulement 4,76 % pour les communes de plus de 30 000 habitants.

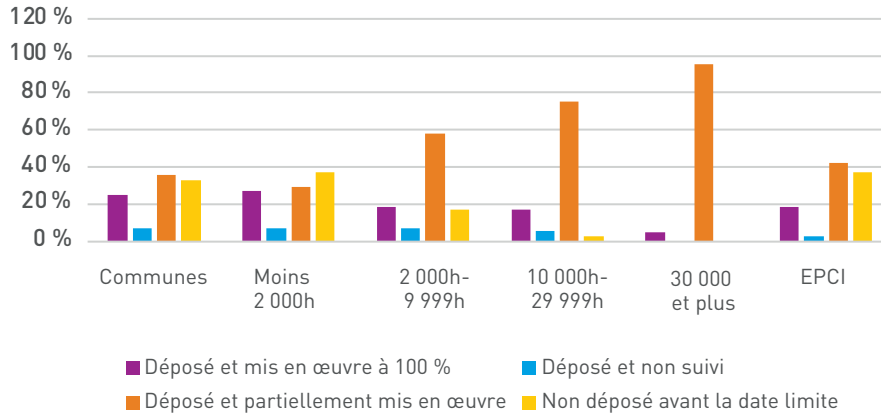
Les ERP encore non accessibles sont majoritairement des bâtiments anciens, notamment les églises, les mairies ou écoles installées dans des locaux classés. Les communes contournent ces contraintes par des aménagements simples : rampes amovibles, accueil en rez-de-chaussée, etc. L'accessibilité des ERP reste souvent la première action menée. Certaines intercommunalités, comme Noirmoutier ou Rochefort Océan, assurent un suivi annuel et un référencement public des établissements accessibles.



■ Le recours aux agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

L'Ad'Ap n'a pas été déposé dans les délais par 37 % des EPCI et 33 % des communes. Ce résultat global cache des disparités selon les strates de population : les communes de plus de 10 000 habitants ont plus fréquemment déposé et mis en œuvre leur Ad'Ap au moins partiellement alors que les communes de moins de 2 000 habitants comptent à la fois les meilleurs taux de réalisation complète (27 %) et les taux de non-dépôt les plus élevés (37 %)

Quel est aujourd'hui l'état de mise en œuvre de votre Agenda d'accessibilité Ad'Ap ?

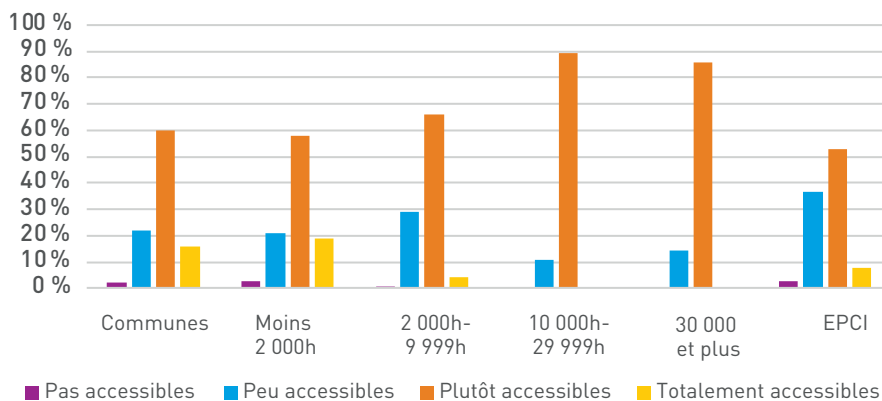


■ Une voirie souvent rendue accessible au fil des travaux réalisés

Les communes de plus de 10 000 habitants jugent la voirie plutôt accessible : 86 % pour les plus de 30 000 et 89 % pour les communes entre 10 et 30 000 habitants. À l'inverse, les communes de moins de 2 000 habitants, bien que plus inégalement équipées, sont les seules à afficher une part notable (19 %) de voirie « totalement accessible ». Les EPCI déclarent majoritairement que leur voirie est « plutôt accessible » à hauteur de 53 % mais seulement 8 % ont atteint une accessibilité complète.

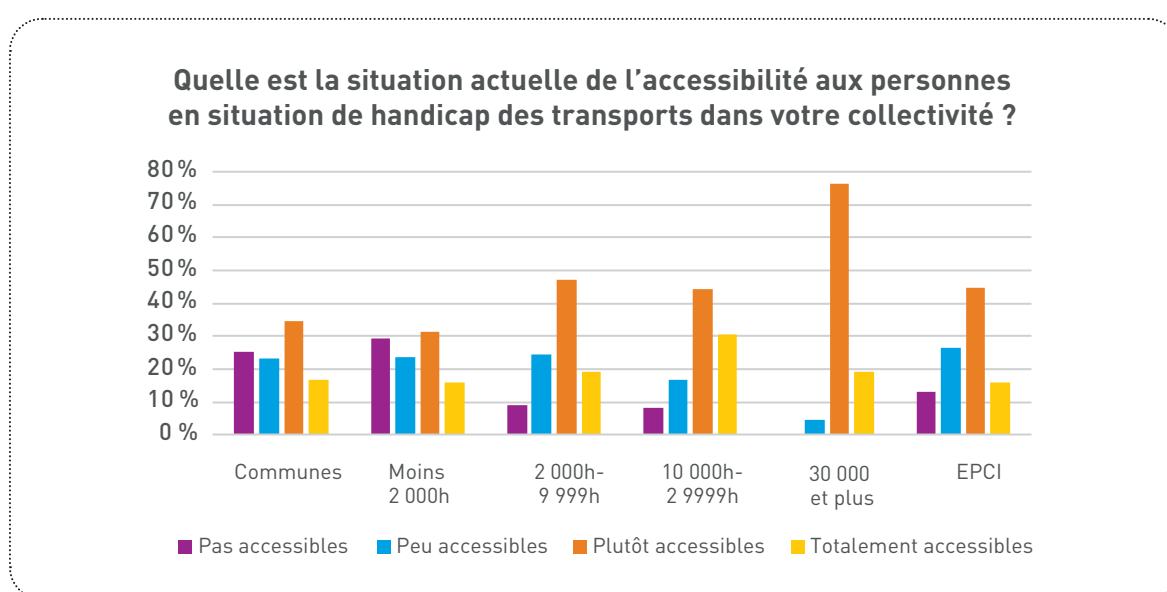
Les communes soulignent la difficulté d'adapter des trottoirs souvent trop étroits ou inexistant, surtout pour celles de petite strate. Les répondants soulignent que l'accessibilité est prise en compte dès lors que de nouveaux travaux de voirie sont réalisés. Les communes qui ont adopté un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) s'appuient sur cet outil pour améliorer l'accessibilité de leurs aménagements, notamment par la création de bateaux, l'installation de bandes podotactiles ou la mise aux normes des passages piétons.

Quelle est la situation actuelle de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de la voirie dans votre collectivité ?



■ Des transports encore insuffisamment accessibles mais des communes sans compétence dans ce domaine

L'accessibilité des transports reste le point faible : **25 % des communes et 13 % des EPCI jugent les transports pas accessibles aux personnes en situation de handicap, 52 % des communes et 61 % des EPCI plutôt ou totalement accessibles**. Les communes de plus de 30 000 habitants affichent les meilleurs résultats, quand les communes de strate inférieure sont les plus en difficulté. Depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM), la compétence « transport » n'est plus exercée par les communes, mais transférée aux EPCI ou, à défaut, à la région. Les aménagements concernent principalement les handicaps moteurs (quais adaptés, rampes de bus). Certaines communes ou intercommunalités proposent un transport à la demande accessible PMR, organisé par le CCAS ou un prestataire, comme à Chaponost (69), Tilly-Capelle (62) ou Terre d'Eau (88).

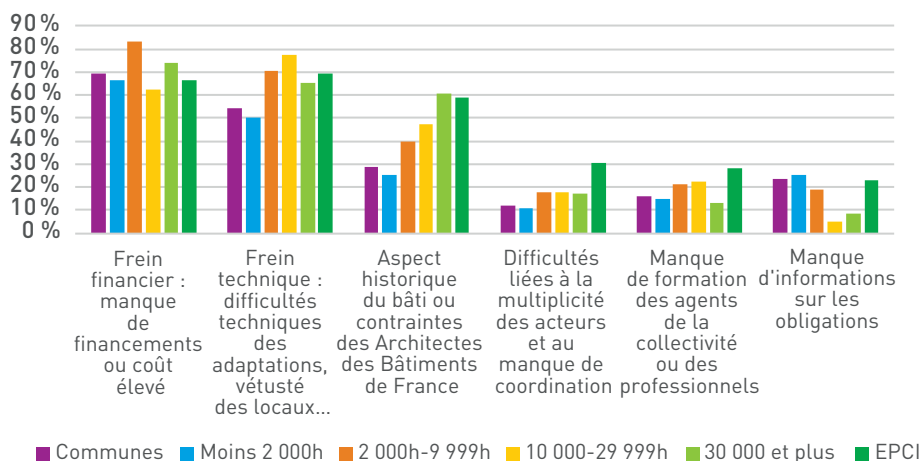


■ Des freins à la mise en œuvre de l'accessibilité majoritairement techniques et financiers

Les principaux freins à l'accomplissement de l'accessibilité pour les EPCI et les communes demeurent les **freins financiers (66 % des EPCI et 69 % des communes) et techniques (69 % des EPCI et 54 % des communes)**. D'autres obstacles ont également été identifiés, comme celui de l'aspect historique du bâti ou des contraintes des Architectes des bâtiments de France (pour 58 % des EPCI et 28 % des communes – dont 39 % à 60 % pour les communes de plus de 2 000 habitants).

Pour ce qui est du manque d'information sur les obligations, les EPCI et les communes affichent un taux similaire de réponses à 23 %, mais on peut observer une nette différence entre les communes de plus de 10 000 habitants (5 % à 8 %) et celles plus faiblement peuplées (18 % à 25 %). Dans les observations, les répondants mentionnent en effet ce frein, qu'ils complètent d'une méconnaissance de solutions simples et d'astuces pouvant faciliter l'accessibilité. Certains répondants soulignent aussi le manque de personnel pour le suivi du thème de l'accessibilité.

Quels sont les principaux freins que vous avez rencontré dans la mise en œuvre des obligations d'accessibilité des équipements municipaux, de la voirie et du site internet ?



■ Des publications encore trop souvent peu ou pas accessibles

Les publications de la collectivité (par exemple, le magazine municipal) sont déclarées peu ou pas accessibles aux personnes en situation de handicap pour près de 77 % des communes et 73 % des EPCI. Les communes, notamment les moins de 2 000 habitants, ont cependant été nombreuses à mentionner qu'elles ne disposent pas de publication ou de magazine municipal. Quelques communes font état de leur partenariat avec l'Association des Donneurs de Voix – Bibliothèques sonores de France, pour l'enregistrement de bulletins municipaux notamment.

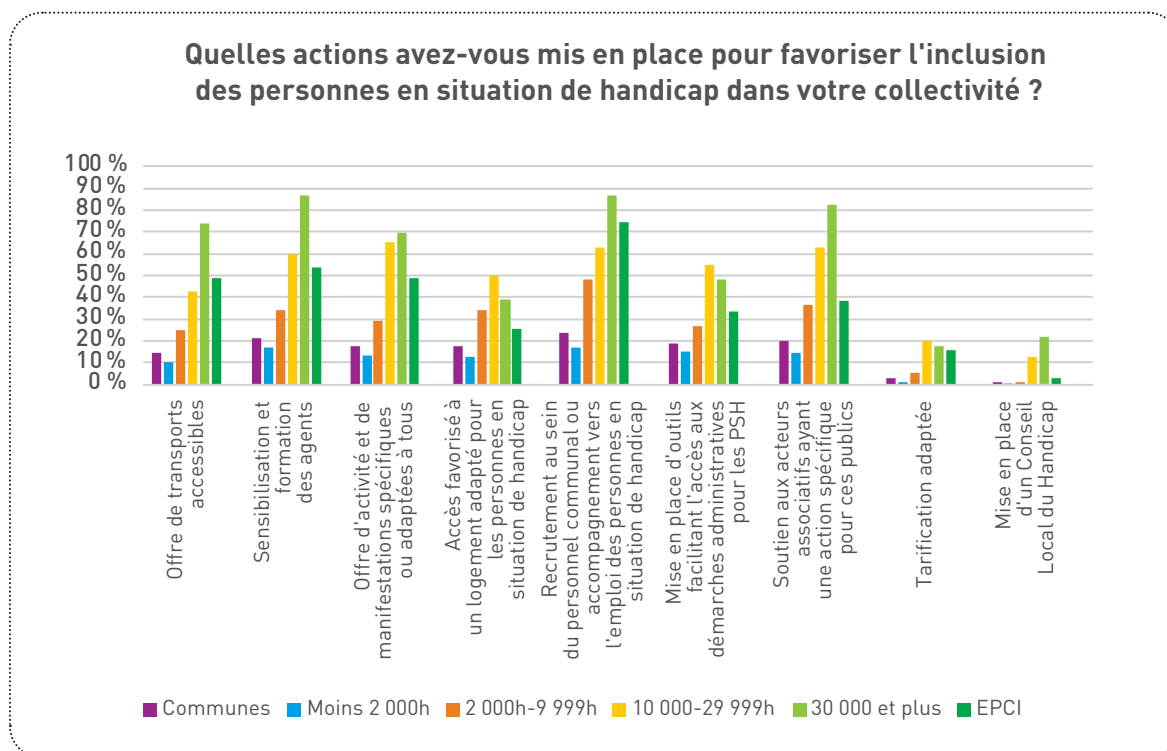
2. Les actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Les efforts accomplis au quotidien par les communes et les intercommunalités pour aller vers davantage d'inclusion des personnes en situation de handicap prennent différentes formes.

Concernant les communes répondantes, il convient de noter la grande variabilité des réponses en fonction de la strate de population. Celles de plus de 30 000 habitants ont très largement recruté du personnel en situation de handicap (87 % contre seulement 17 % pour les moins de 2 000 habitants), sensibilisé et formé leurs agents (87 % contre 17 % pour les moins de 2 000 habitants), mis en place une offre de transports accessibles (74 % contre 10 % pour les moins de 2 000) ou enfin organisé des activités ou manifestations adaptées (70 % contre 13 % pour les moins de 2 000). Les plus faibles résultats des communes de moins de 2 000 habitants s'expliquent, notamment, par un effectif de personnels moins élevé et des moyens techniques, financiers ou matériels moindres.

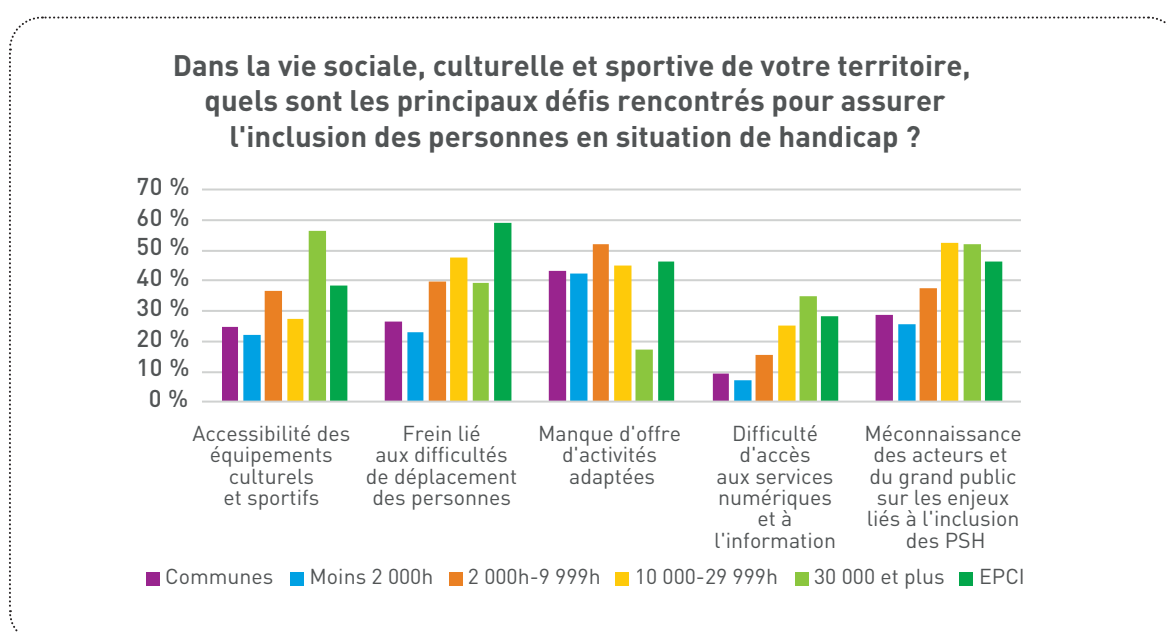
Concernant les EPCI répondants, les actions les plus citées visent le recrutement au sein du personnel communal (74 %), la sensibilisation et la formation des agents (53 %), ainsi que les offres de transports accessibles et les activités spécifiques adaptées à tous (toutes deux à 48 %).

Si la mise en place d'un Conseil Local du Handicap est encore très exceptionnelle (2 % pour les EPCI et 1 % pour les communes), certains élus déclarent disposer d'une commission communale d'accessibilité ou d'une commission annuelle sur l'accessibilité.



La principale difficulté porte sur le manque d'offre d'activités adaptées dans les communes de moins de 30 000 habitants : 42 % à 52 % de ces communes pointent prioritairement cette difficulté. Les communes de plus de 30 000 habitants pointent elles davantage comme difficultés : l'accessibilité des équipements culturels et sportifs pour 57 % d'entre elles et la méconnaissance des acteurs et du grand public sur les enjeux liés à l'inclusion pour 52 % d'entre elles.

Le frein lié à la difficulté de déplacement des personnes est pointé par 59 % des EPCI alors que seules 26 % des communes le mentionnent, dont 40 % à 47 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.



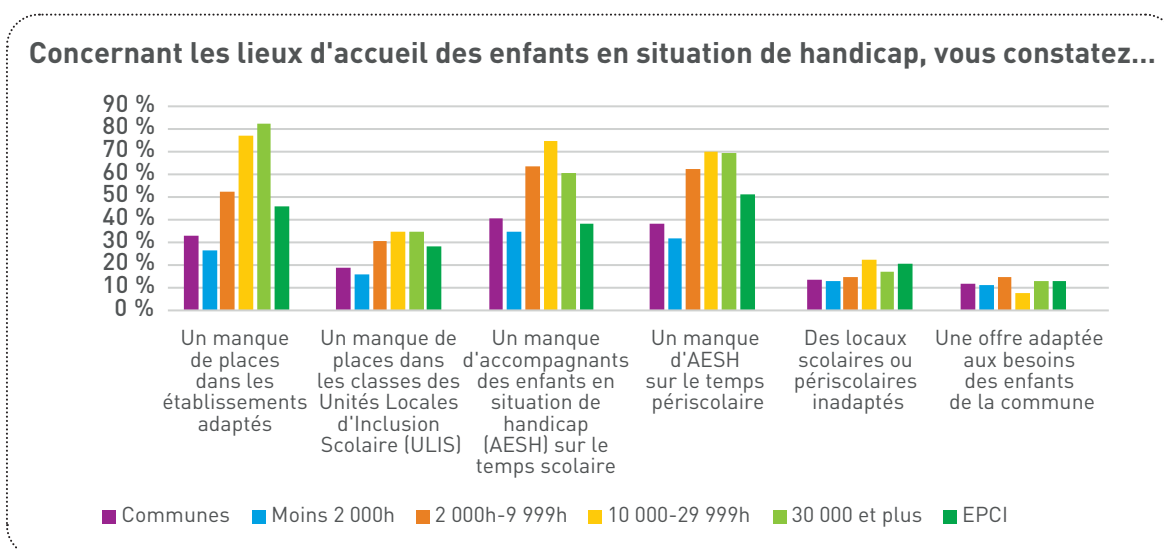
3. Des enfants en situation de handicap qui manquent d'accompagnants et de places dans les structures d'accueil

Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, le principal frein mentionné par les communes a trait au manque d'accompagnants (AESH) tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire (environ 40 % des communes dans les deux cas, mais plus de 60 % pour les communes de 2 000 habitants et plus).

Plus de la moitié des communes de 2 000 habitants et plus (allant de 57 % pour les communes de 2 000 à 9 999 habitants à 73 % pour les communes de 10 000 à 29 999 habitants, en passant par 65 % pour les villes de plus de 30 000 habitants) font état de difficultés de prise en charge par l'Éducation nationale des AESH intervenant sur le temps de la pause méridienne. Ces mêmes communes soulignent aussi des difficultés de recrutement par elles-mêmes de personnes faisant office d'AESH (de 35 % à 58 %). Si les communes de moins de 2 000 habitants relèvent, dans une moindre mesure, ces deux difficultés (23 % pour la première, 16 % pour la seconde), celles-ci ont été nombreuses à préciser dans leurs observations qu'elles ne disposent plus d'école publique sur leur territoire (environ un tiers des communes au niveau national).

Le manque de place dans les structures d'accueil constitue également une réelle difficulté tant dans les établissements adaptés, tels les instituts médicoéducatifs, les centres médico-psychologiques, les centres médico-psycho-pédagogiques ou les centres d'action médico-sociale précoce (53 % à 83 % pour les communes de 2 000 habitants et plus, contre 27 % pour les communes plus petites) que dans les unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) dans les écoles (31 % à 35 % contre 16 % pour les moins de 2 000 habitants).

D'autres difficultés ont été relevées, notamment concernant l'information des décisions d'accompagnement prises par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (16 % des communes, mais plus de 35 % pour les communes de 2 000 habitants et plus), l'insuffisante formation du personnel encadrant (17 % contre plus 32 %) et les difficultés financières (18 % contre plus de 22 %). L'inadaptation des locaux scolaires ou périscolaires n'est quant à elle relevée que par 14 % des communes. Enfin, seules 12 % des communes considèrent que l'offre d'accueil est adaptée aux besoins des enfants.



Par ailleurs, **si 14 % des EPCI répondants ne connaissent pas l'existence du bonus inclusion handicap de la CAF, c'est en revanche le cas de plus de 40 % des communes. Son montant compense les frais engagés par l'établissement d'accueil du jeune enfant ou l'accueil de loisirs pour seulement 8 % des EPCI et 2 % des communes** (17 % des communes de plus de 30 000 habitants).

4. L'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale

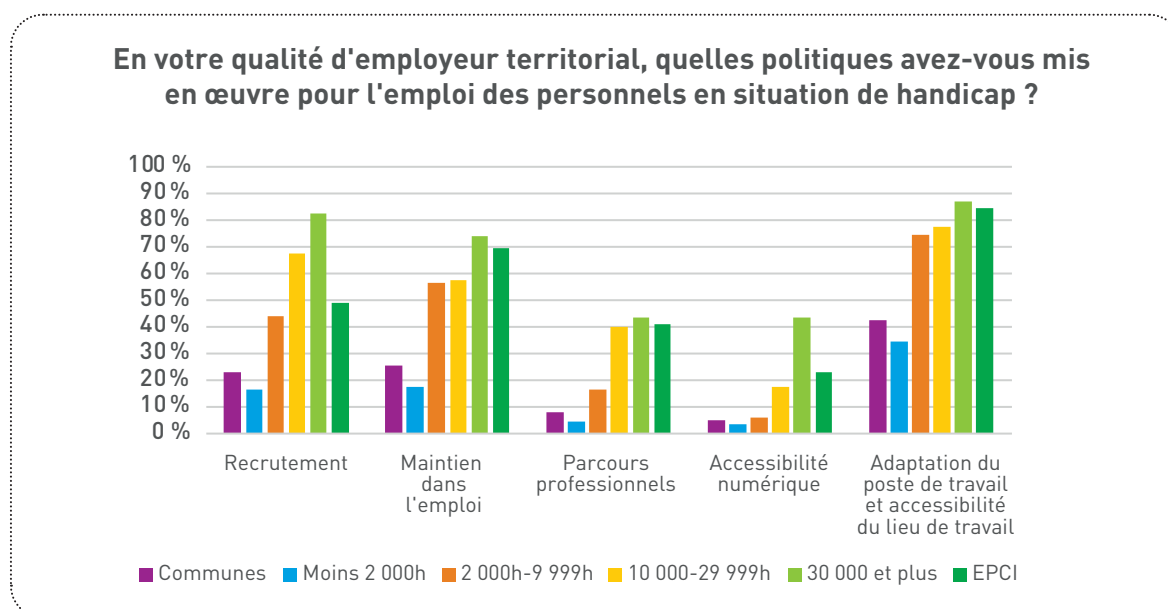
Selon le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), la fonction publique territoriale affiche le taux d'emploi de travailleurs handicapés le plus élevé. En 2024, il atteint les 7,24 % (5,90 % dans la fonction publique hospitalière et 4,86 % à l'État).

Lorsque l'on interroge les communes et EPCI sur les actions prioritaires à mettre en place en matière d'emploi, la première réponse porte sur l'accessibilité des locaux et l'adaptabilité des postes de travail. C'est le cas pour 64 % des EPCI et 41 % des communes (dont 74 % des plus de 30 000 habitants).

Les communes de moins de 2 000 habitants sont moins concernées par la question de l'emploi de personnes en situation de handicap, en raison de la faiblesse de leurs effectifs. Ainsi, seules 16 % d'entre elles déclarent avoir effectué un ou plusieurs recrutements de travailleurs en situation de handicap.

62 % des communes de plus de 2 000 habitants et 69 % des EPCI recourent très majoritairement au maintien dans l'emploi qui peut se traduire de différentes manières : adaptabilité du poste de travail, aménagement des horaires, promotion du dialogue social, sensibilisation des acteurs internes, etc.

Certaines communes et EPCI parviennent à favoriser le recrutement ainsi que l'insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés en ayant recours aux ESAT (Établissement et Services d'Accompagnement par le Travail) : recrutements ou mises à l'essai, achat de matériels et de fournitures issus des ESAT, partenariats pour l'entretien des espaces verts, etc. D'autres profitent du dispositif DuoDay qui propose une journée de stage découverte en entreprise pour toute personne en situation de handicap.



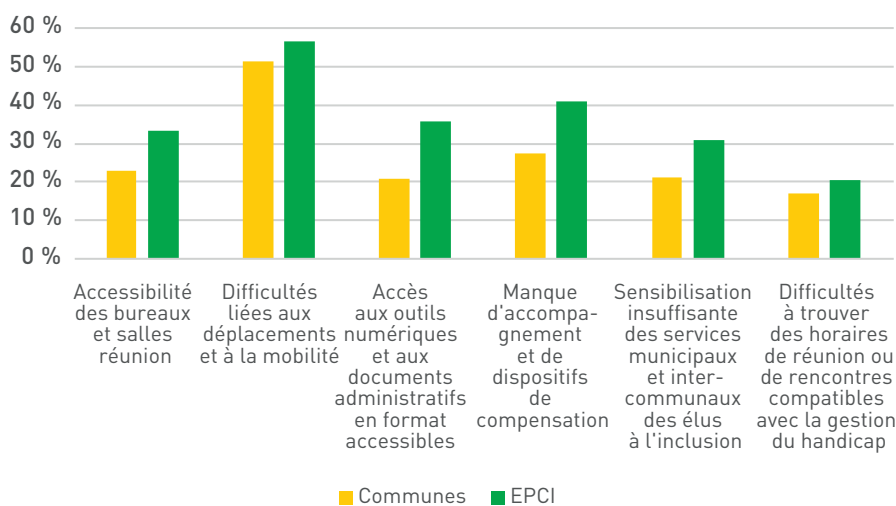
68 % des EPCI et 64 % des communes de plus de 2 000 habitants ont perçu **une aide du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**. Néanmoins, une forte disparité subsiste entre les communes selon leur strate démographique : 80 % des communes de plus de 30 000 habitants ont bénéficié de cette aide, un taux qui décroît progressivement pour atteindre 72 % et 40 % puis 12 % pour les plus petites communes (moins de 2 000 habitants).

5. Les enjeux de l'accès à la vie démocratique et à la citoyenneté

Afin de favoriser l'accès à la vie démocratique et l'exercice de leur citoyenneté par les personnes en situation de handicap, 66 % des communes considèrent que l'accessibilité physique des bureaux de vote (locaux, isolements, urnes adaptées, signalétique...) reste le principal enjeu des prochaines échéances électorales, bien que cela relève d'une obligation prévue par le code électoral. L'accessibilité numérique des informations électorales et démarches administratives ainsi que la sensibilisation et la formation des assesseurs et du personnel mobilisés deviennent un enjeu d'autant plus important que la strate de population considérée est élevée : 20 % à 35 % pour les communes de moins de 10 000 habitants, contre 42 % à 56 % pour celles les plus peuplées.

Concernant l'exercice du mandat local, le principal obstacle identifié, par 51 % des communes et 56 % des EPCI réside dans les contraintes relatives aux déplacements et à la mobilité. Les plages horaires des réunions et rencontres sont, dans l'ensemble, considérées comme compatibles avec l'engagement des personnes en situation de handicap. Pour seulement 20 % des EPCI et 17 % des communes, celles-ci constituent effectivement un frein pour une personne en situation de handicap souhaitant exercer un mandat d'élu local. Dans les commentaires, certains répondants soulignent la difficulté pour un élu en situation de handicap de prévoir son trajet en cas de réunion imprévue ou trop tardive.

Selon vous, quels sont les principaux freins pour une personne en situation de handicap souhaitant exercer un mandat d'élu local ?



6. Bilan de la loi de 2005 et priorités à engager pour aller plus loin

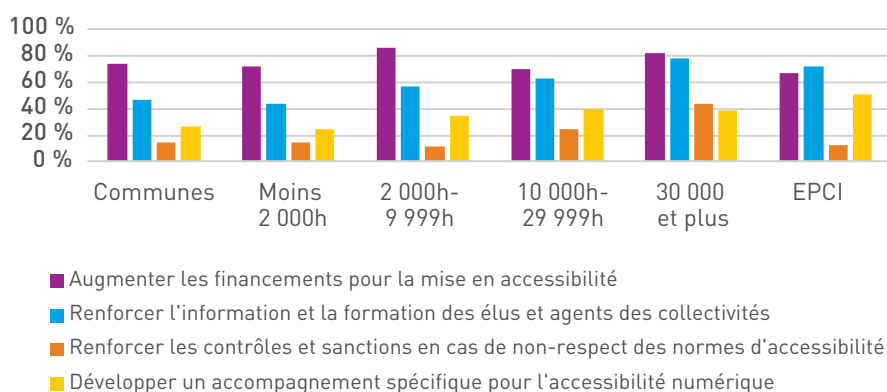
20 ans après la loi de 2005, **77 % des communes et 89 % des EPCI considèrent que des avancées ont eu lieu mais que des progrès restent encore à faire**. Seulement 10 % des communes et 3 % des EPCI considèrent qu'au regard des grandes avancées ayant eu lieu, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. Certaines communes de petite strate mentionnent le besoin de mise en œuvre d'une certaine proportionnalité des obligations en fonction de la taille et des moyens de la commune.

À la question des actions prioritaires à déployer à l'avenir, 15 % des communes et 13 % des EPCI se déclarent favorables à un renforcement des contrôles et des sanctions en cas de non-respect des normes d'accessibilité. La très large majorité d'entre elles (74 % des communes et 67 % des EPCI) plébiscitent davantage une augmentation des financements pour la mise en accessibilité.

La nécessité du renforcement de l'information des élus et agents des collectivités est particulièrement ressentie par 62 % à 78 % des communes de plus de 10 000 habitants, contre seulement 44 % des communes de moins de 2 000 habitants. En effet, des élus soulignent la méconnaissance des outils existants et des actions à mettre en place ainsi que des formations et sensibilisations qui pourraient être effectuées à ce sujet.

L'enquête met en évidence un besoin d'information des communes et des intercommunalités sur la mise en œuvre de l'obligation d'accessibilité des sites internet aux personnes ayant un handicap. Pour rappel, l'objectif de la loi, sauf dérogation, est de permettre un accès à tous les contenus disponibles sur les sites des communes et des intercommunalités. Ce besoin d'information est exprimé par 27 % des communes et 51 % des EPCI qui souhaitent un accompagnement spécifique pour leur permettre de rendre le contenu de leurs sites accessible.

Quelles actions prioritaires devraient être mises en place au niveau national pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion ?





ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07

www.amf.asso.fr

@l_amf